

# Expertise floristique en vue de la construction du collège Gaston Crochet (Plaine des Palmistes – île de La Réunion)









# Expertise floristique en vue de la construction du collège Gaston Crochet (Plaine des Palmistes – île de La Réunion)

Rédaction F. PICOT<sup>1</sup>, C. FONTAINE<sup>1</sup>

Prospection C. FONTAINE

Cartographie F. PICOT

Direction d'étude F. PICOT & L.D.B. GIGORD<sup>1</sup>

<sup>1</sup> = CBN-CPIE Mascarin

### Logos & sigles:

- CBN-CPIE Mascarin = Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin
- Conseil Départemental de La Réunion CG974.fr

#### <u>Citation</u>:

PICOT F., FONTAINE C., & GIGORD L.D.B. 2017. – Expertise floristique en vue de la construction du collège Gaston Crochet (Plaine des Palmistes – île de La Réunion). Rapport technique non publié, Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin, Conseil Départemental de La Réunion (DBEP), 25 p.

Photos de couverture : © C. Fontaine CBN-CPIE Mascarin

Photo 1 : végétation du site Plantation d'Eucalyptus rouge

Photo 2 : Individu d'Osmonde royale

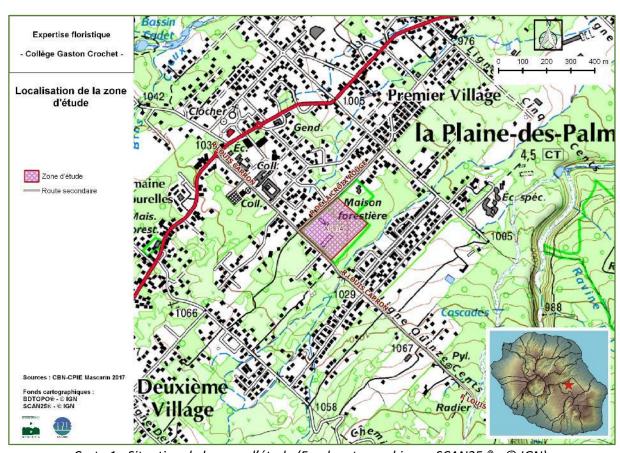
### Table des matières

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
2. MÉTHODES	4
2.1 Inventaire de terrain	4
2.1.1 Fonds floristique général	4
2.2.2 Espèces à forte valeur patrimoniale	5
2.2 Expression des résultats	6
3. RÉSULTATS	7
3.1 Effort de prospection	7
3.2 Bilan floristique général	8
3.3 Bilan des taxons indigènes patrimoniaux	12
3.4 Abondance-dominance des espèces, formations végétales	15
4. CONCLUSIONS & PRECONISATIONS DE GESTION	18
4.1 Conclusions	18
4.2 Préconisations de gestion environnementale	18
BIBLIOGRAPHIE	19
ANNEYE 1 - LISTE DETAILIEE DES 100 TAYONS RECENSES SUR LA DARCELLE AL 914	20

### 1. Contexte et objectifs

Dans le cadre d'un projet d'étude sur la construction d'un collège, la Direction des Bâtiments et des Espaces Publics (DBEP) du Conseil Départemental a sollicité le CBN-CPIE Mascarin afin de réaliser une expertise floristique.

La zone d'étude est située sur la commune de la Plaine des Palmistes, en centre ville au lieudit « Plateau noir — Maison Forestière », à l'angle de la rue de la Croix Rouge et de la rue Carron. Elle constitue la parcelle cadastrale Al 914 d'une superficie de 39 962  $m^2$ , de forme quasi-rectangulaire (L =  $\sim$  215 m, l =  $\sim$  195 m). Cette parcelle est un espace réservé selon le PLU approuvé le 29 mai 2013, classée en zone Ub (zone urbaine de transition). Des vestiges d'anciens bâtiments ayant appartenus à la Croix Rouge sont présents sur la parcelle.



Carte 1 - Situation de la zone d'étude (Fond cartographique : SCAN25 ® - © IGN)



Carte 2 - Situation de la zone d'étude (Fond cartographique : ORTHOPHOTO® - © IGN)

L'expertise floristique de cette parcelle est menée dans le but de réaliser un inventaire exhaustif de la flore vasculaire présente. Au-delà des bilans floristiques proposés dans ce rapport, le CBN-CPIE Mascarin formulera également diverses préconisations relatives aux enjeux floristiques au regard des menaces liées à la construction du futur collège.



Ancien bâtiment en ruine sur le site (Photo : C. Fontaine – CBN-CPIE Mascarin)

### 2. MÉTHODES

#### 2.1 Inventaire de terrain

La flore prise en compte dans cette étude est limitée à la flore vasculaire (Trachéophytes) terrestre, c'est-à-dire à l'ensemble des plantes à graines (« Spermatophytes ») et des Fougères et plantes alliées (« Ptéridophytes »). Ainsi, les mousses, champignons, algues terrestres et lichens n'ont pas été pris en compte.

La référence taxonomique et nomenclaturale utilisée est celle de l'Index commenté de la flore vasculaire de La Réunion version 2017.1 mise à jour du 19 janvier 2017 (BOULLET V. et al. – CBN-CPIE Mascarin).

### 2.1.1 Fonds floristique général

Sur le terrain, la levée du "fond floristique général" suit la méthode générale élaborée pour l'Atlas de la Flore vasculaire de La Réunion. Des relevés linéaires (parcours de prospections)

sont réalisés sur l'ensemble de la zone globale d'étude en respectant l'unité de la maille UTM de 1x1 km et les limites des communes.

Chaque relevé floristique est régi selon les principes suivants : géoréférencement au GPS (projection RGR92/UTM zone 40S ; code epsg = 2975) et prise de l'altitude du début et de la fin de chaque parcours de prospection ; remplissage d'un Bordereau d'Inventaire Général (BIG) pour chaque relevé afin de noter l'ensemble de la végétation aperçue.

En plus de l'indication de présence/absence, les relevés floristiques sont complétés par l'attribution, à la fin du relevé, d'un coefficient d'abondance-dominance de manière à estimer le recouvrement propre à chaque taxon recensé sur la zone de prospection.

Dàgla da s	ochago	Signification						
Règle de c	ocnage	Recouvrement	Abondance					
0	(0 trait)	Absence						
Ø	(1 trait)	< 5 %	≤ 10 individus					
×	(2 traits)	< 5 %	> 10 individus					
$\times$	(3 traits)	5 à 25 %	Abondant					
	( <b>3 traits</b> entourés d' <b>1 rond</b> )	> 25 à 50 %	Abondant					
	( <b>3 traits</b> entourés de <b>2 ronds</b> )	> 50 %	Abondant					

Enfin, des mentions de statut local sont précisés dans le cas des taxons cultivés (ou supposés cultivés). La terminologie suivante est utilisée : G = cultivé en grand à des fins de production ; H = cultivé en grand à des fins ornementales ; C = cultivé à petite échelle ; P = planté ponctuellement. Cet indice peut être complété d'un W (= wild) afin d'indiquer que le taxon initialement planté est devenu spontané (= capable de pousser et de se reproduire sans l'aide de l'Homme). Un '?' accompagne des mentions de statut local afin d'indiquer qu'il s'agit d'une supposition (par exemple : C ? = supposé cultivé à petite échelle).

#### 2.2.2 Espèces à forte valeur patrimoniale

Les espèces indigènes à forte valeur patrimoniale (espèces déterminantes de niveau 1 car bénéficiant d'un statut de Menace Réunion de type CR [en danger critique d'extinction], ou

EN [en danger] ou VU [vulnérable] ; espèces protégées au titre de l'Arrêté du 6 février 1987) ont si possible fait l'objet d'un relevé à l'aide d'un bordereau de Micro-Inventaire Général (MIG). D'autres espèces "remarquables" dans le contexte de l'étude peuvent aussi à l'appréciation du botaniste bénéficier d'un relevé de type MIG. Ces bordereaux d'inventaires permettent à minima la localisation précise du taxon (prise d'un point GPS et de l'altimétrie), le renseignement de la taille de la population (effectif global, par stade de développement et/ou par strate), de la surface occupée par le taxon, de la présence ou l'absence de régénération et des menaces actives et/ou potentielles s'exerçant sur la station. D'autres informations comme la phénologie du taxon, son cortège floristique, la hauteur et/ou diamètre des individus peuvent être renseignées. Il en est de même pour des données stationnelles (type de sol/litière, topographie, pente et orientation, recouvrement global, etc.).

### 2.2 Expression des résultats

Une fois les données floristiques saisies au sein du système d'information Mascarine (CBNM, 2015b) - dont l'application web Mascarine Cadetiana III est accessible en ligne sur http://mascarine.cbnm.org - des analyses ont été réalisées sur ces données récentes de manière à proposer les résultats suivants :

- bilan du nombre de relevés floristiques et cartographie des relevés linéaire (BIG) et ponctuel (MIG) de manière à apprécier l'effort de prospection
- bilan floristique par rang taxonomique (nombre total de taxons, de familles, de genres, de sous-espèces, de variétés, etc.)
- mise en évidence des familles et des genres les plus riches en nombre de taxons
- répartition des taxons en fonction de leur statut général (indigène, cryptogène, exotique)
- analyse globale des coefficients d'abondance-dominance
- répartition des taxons en fonction de leur statut de rareté
- répartition des taxons indigènes en fonction de leur statut d'endémicité
- répartition des taxons indigènes en fonction de leur statut de menace régionale
- nombre et liste des taxons protégés (au titre de l'Arrêté du 6 février 1987)
- répartition des taxons exotiques et cryptogènes en fonction de leur statut d'invasibilité et selon leur taux de recouvrement in situ
  - Une synthèse et une carte de répartition des taxons patrimoniaux seront également fournies dans le rapport ainsi que la liste détaillée de l'ensemble des taxons recensés sur la zone d'étude (*Cf.* annexe 1).

La dernière partie du rapport sera consacrée à la discussion des résultats et à la proposition de diverses préconisations de gestion, le but étant de dégager les enjeux de conservation et de gestion environnementale de la flore et des habitats.

### 3. RÉSULTATS

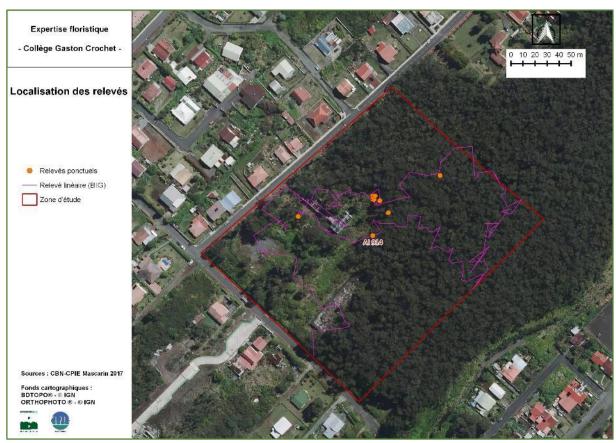
### 3.1 Effort de prospection

L'expertise floristique a été effectuée par Christian FONTAINE (chargé de mission flore) en date du 13 avril 2017 en présence de M<sup>me</sup> Murielle MARTIN de la DBEP du Conseil Départemental.

En raison de la taille de la parcelle (env. 4 ha) et d'une topographie non accidentée avec des pentes quasi-nulles, l'ensemble de la parcelle a pu être aisément parcourue.

Au total, un Bordereau d'Inventaire Général (BIG) a été renseigné afin de lever le fond floristique de la zone d'étude ainsi que 10 bordereaux de Micro-Inventaire Général (MIG) correspondant à des observations ponctuelles d'espèces indigènes à forte valeur patrimoniale. L'emplacement de deux autres individus d'espèces non patrimoniales a été également relevé au GPS.

La carte ci-dessous indique l'emplacement des différents relevés au sein de la parcelle expertisée :



Carte 3 - Localisation des relevés linéaires et ponctuel au sein de la zone d'éude

### 3.2 Bilan floristique général

Cet inventaire a permis de dresser un bilan actualisé et à priori proche de l'exhaustivité de la diversité de la flore vasculaire terrestre présente sur la parcelle AI 914. La liste complète des taxons recensés est présente au sein de l'annexe 1.

Voici les principaux résultats selon diverses thématiques :

Bilan global par rang taxonomique	Familles les plus riches*	Genres les plus riches*
Nbre total de taxon = 100	Poaceae = 8	Alsophila (ex. Cyathea)
Nbre total de famille = 53	Fabaceae = 5	= 3
Nbre total de genre = 84	Asteraceae = 4	Desmodium = 3
Nbre total de sous-espèce = 0		Elaphoglossum = 3
Nbre total de variété = 2		Hedychium = 3
Nbre total de groupe= 2	* en nombre de taxons	* en nombre de taxons

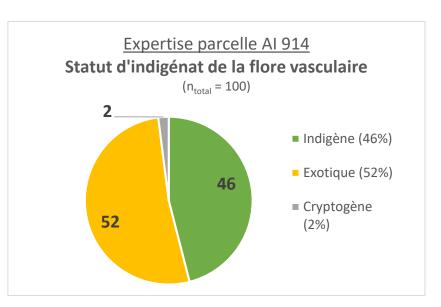
Ces valeurs témoignent d'une diversité (richesse) floristique relativement importante (100 taxons) au regard de la surface de la zone d'étude.

### Statut général Réunion

Nbre de taxons indigènes = 46 (46%)

Nbre de taxons exotiques = 52 (52%)

Nbre de taxons cryptogènes = 2 (2%)



En termes de richesse spécifique, on constate une légère prédominance des espèces exotiques (52%) par rapport aux espèces indigènes (46%).

# Statut de rareté des taxons indigènes

Exceptionnel = 1 (2%)

Très rare = 1(2%)

Rare = 0 (0%)

Assez rare = 6 (13%)

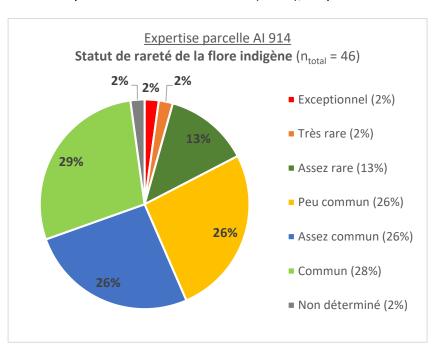
Peu commun = 12 (26%)

Assez commun = 12 (26%)

Commun = 13 (28%)

Très commun = 0 (0%)

Non déterminé = 1 (2%)



Parmi l'ensemble des taxons indigènes recensés, seulement 4 % d'entre eux présentent une valeur de rareté élevée (2 sur 46 [Exceptionnel à Rare]). Ces valeurs indiquent que la flore rencontrée sur la parcelle est relativement commune à l'échelle de l'île. À titre de comparaison, pour l'ensemble de l'île, les taxons « Exceptionnels à Très rares » représentent 29 % des taxons indigènes.

Notons cependant la présence d'une fougère, l'Osmonde royale, jugée 'exceptionnelle' en termes de rareté (*Osmunda regalis*) et donc à très forte valeur patrimoniale. Notons également la présence d'une autre fougère, *Cyclosorus interruptus* (Thelypteridaceae) jugée 'Très rare'.

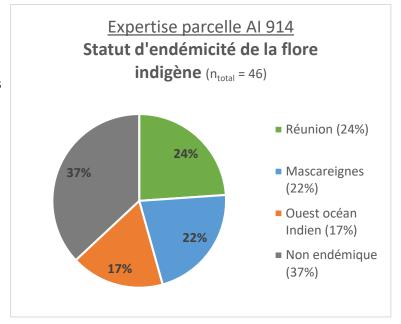
# Statut d'endémicité des taxons indigènes

Réunion = 11 (24%)

Mascareignes = 10 (22%)

Ouest océan Indien = 8 (17%)

Non endémique = 17 (37%)



Parmi les 46 taxons indigènes recensés, 11 d'entre eux (24%) sont strictement endémiques de La Réunion (contre 28,2% de la flore indigène à l'échelle de l'île). À l'échelle des Mascareignes (dont les endémiques stricts Réunion), 46% des taxons (21 taxons) sont endémiques. Cette valeur atteint 63% des taxons (soit 29 taxons) à l'échelle macro-régionale de l'Ouest océan Indien (avec cumul des catégories d'endémicité précédentes) alors qu'à l'échelle de l'île cette valeur est de 61%. En termes de répartition de la flore indigène du site en fonction de l'endémicité, les valeurs sont ainsi proches des valeurs à l'échelle de l'île.

# Statut de menace régionale des taxons indigènes

En danger critique d'extinction [CR] = 0 (0 %)

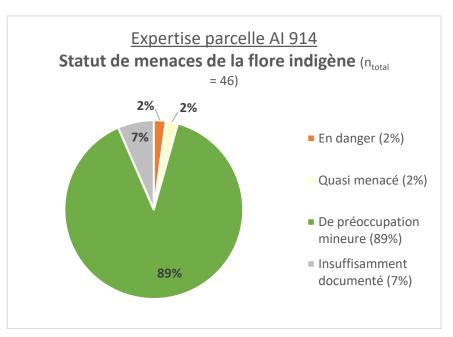
En danger [EN] = 1 (2 %)

Vulnérable [VU] = 0 (0 %)

Quasi menacé [NT] = 1 (2 %)

De préoccupation mineure [LC] = 41 (89 %)

Insuffisamment documenté [DD] = 3 (7 %)



Parmi les 46 taxons indigènes, une seule espèce est considérée comme menacé d'extinction selon les critères de l'UICN. Il s'agit de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*, Osmundaceae) considéré comme « En danger » (EN).

Notons également, à titre d'information, la présence d'une espèce considérée comme quasimenacée (NT). Il s'agit d'une orchidée, *Angraecum striatum* Thouars, endémique de La Réunion et assez rare (AR) sur l'île.

Le profil des taxons indigènes présents sur le site en fonction des critères de menaces est totalement différent de celui de la flore à l'échelle de l'île où un tiers de la flore est considérée comme menacée (CR, EN VU).

### Taxons protégés au titre de l'Arrêté du 6 février 1987 (publication au JO du 19 juin 1987)

Parmi les 46 taxons indigènes de la parcelle AI 914, aucun d'entre eux n'est actuellement protégés au titre de l'arrêté ministériel du 6 février 1987.

Il faut toutefois noter que l'unique espèce à forte valeur patrimoniale du site, l'<u>Osmonde royale</u>, fera partie de la future liste des espèces protégées (arrêté en cours de signature) pour le territoire de La Réunion.

# Statut d'invasibilité des taxons exotiques et cryptogènes

Très envahissant dans les milieux naturels = 15 (28%)

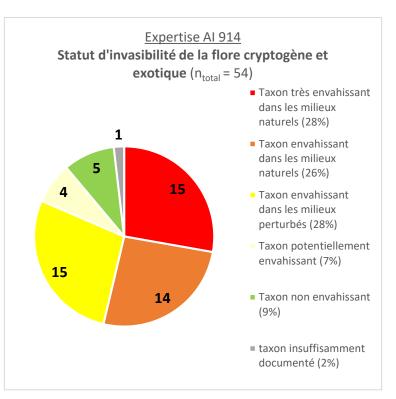
Envahissant dans les milieux naturels = 14 (26%)

Envahissant dans les milieux perturbés = 15 (28%)

Potentiellement envahissant = 4 (7%)

Non envahissant = 5 (9%)

Insuffisamment documenté = 1 (2%)



Parmi les 52 taxons exotiques et les 2 taxons cryptogènes, plus de la moitié (54% soit 29 taxons) sont considérés comme capables d'envahir les milieux naturels à l'échelle de La Réunion et 28% (soit 15 taxons) sont jugés aptes à envahir les milieux perturbés comme celui de notre site d'étude. Ainsi, les espèces exotiques et cryptogènes sont majoritairement représentées par des espèces présentant un véritable potentiel d'invasion sur le site.

Parmi les taxons exotiques, il est intéressant de noter la présence du <u>Niaouli</u> (*Melaleuca quinquenervia* (Cav.) S.T. Blake). Cette espèce initialement plantée sur le site et considérée à l'échelle de l'île comme potentiellement envahissante montre sur la parcelle une véritable dynamique de naturalisation. L'espèce est ainsi présente au sein de l'ensemble des strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée). Elle montre une bonne régénération naturelle (semis et/ou multiplication végétative) et voit ainsi sa surface d'occupation augmentée par rapport à la surface de plantation initiale. Localement, cette espèce montre ainsi un comportement invasif. Notons également qu'un des individus de Niaouli, possédant un tronc d'un diamètre d'environ 1 m, sert de support (phorophyte) à une Osmonde royale en position d'épiphyte.

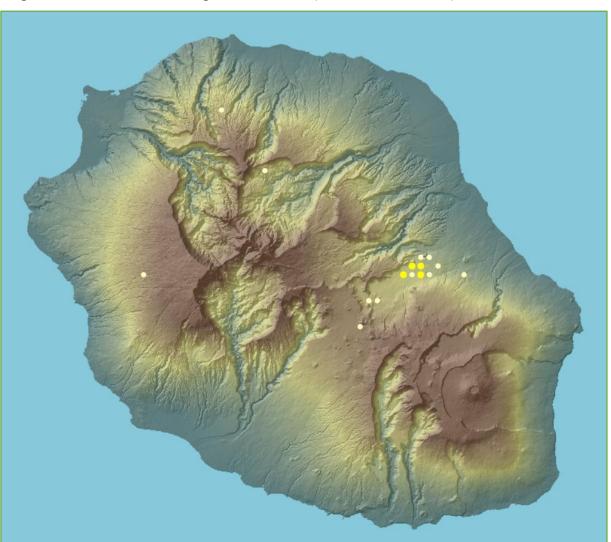
Il faut également noter à titre de curiosité, la présence d'un Rhododendron, non déterminé au niveau spécifique, planté en haie à l'arrière d'un des bâtiments.

### 3.3 Bilan des taxons indigènes patrimoniaux

Tel que signalé dans les paragraphes précédents, l'inventaire floristique mené sur la parcelle Al 914 a révélé la présence d'une seule espèce indigène à forte valeur patrimoniale. Il s'agit

de l'<u>Osmonde royale (Osmunda regalis L.)</u> une fougère indigène de la famille des Osmondacées. Cette grande fougère en touffe est cosmopolite. On la retrouve en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe où elle affectionne un climat doux, sans excès de froid, de chaleur ou de sécheresse. Bien que présente dans de nombreuses régions du monde, elle y est souvent rare et menacée.

À La Réunion, l'Osmonde royale est considérée comme Exceptionnelle en termes de rareté. On la retrouve au sein d'une plage altitudinale assez grande entre 600 à 1600 m d'altitude, avec une moyenne autour des 1000 m. La plus grande concentration d'Osmonde connue actuellement sur l'île se situe sur le plateau de la Plaine des Palmistes, en haut de l'étage mégatherme et au sein de l'étage mésotherme. (voir carte ci-dessous).



Carte 4 : Localisation de l'osmonde royale au niveau de l'île (source : Mascarine 2017 – CBN-CPIE Mascarin)

De part sa situation à La Réunion, *O. regalis* est considéré comme En Danger d'extinction (EN) selon les critères de l'UICN. Bien que ne faisant pas l'objet d'une protection actuellement selon l'arrêté ministériel de 1987, l'espèce est inscrite au sein de la future liste des espèces

protégées en cours de signature. Cette espèce est également déterminante au titre des ZNIEFF.



Individu d'osmonde royale au sein de la parcelle (Photos : C. Fontaine – CBN-CPIE Mascarin)

Au sein de notre zone d'étude, l'osmonde royale a fait l'objet de 10 relevés spécifiques de type MIG (bordereau de micro-inventaire général) qui représente un total de 12 individus.

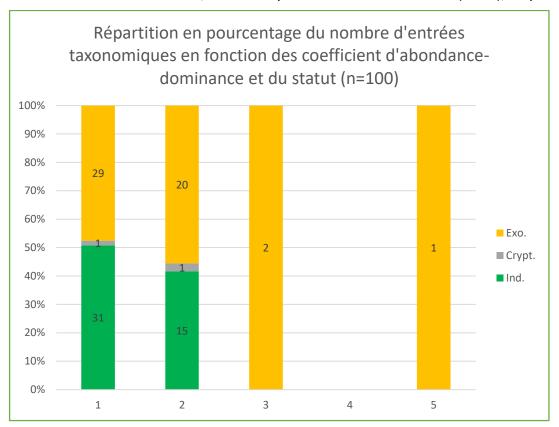
Une carte de répartition des individus/stations de l'Osmonde royale est présentée ci-dessous :



Carte 5 : Localisation des stations / individus d'osmonde royale au niveau de la zone d'étude.

### 3.4 Abondance-dominance des espèces, formations végétales

Bien qu'en terme de richesse spécifique, nous avons constaté une légère prédominance des espèces exotiques (52%) par rapport aux espèces indigènes (46%), la situation est beaucoup plus désiquilibrée en termes d'abondance et de recevrouvement surfacique des espèces.



Pour rappel les coefficients d'abondance-dominance (AD) du graphique ci-dessus ont la signification suivante :

- AD = 1 : recouvrement < à 5% et abondance < à 10 individus
- AD = 2 : recouvrement < à 5 % et abondance > à 10 individus
- AD = 3 : recouvrement entre 5 et 25%, abondance quelconque
- AD = 4 : recouvrement entre 25 et 50 %, abondance quelconque
- AD = 5 : recouvrement > à 50%, abondance quelconque

Le graphique ci-dessus nous montre une très forte dominance des espèces exotiques en termes d'abondance et de recouvrement de surface sur l'ensemble de la parcelle.

Un unique taxon exotique occupe au sein de la parcelle plus de 50 % de la surface. Il s'agit de l'Eucalyptus rouge (*Eucalyptus robusta* Sm., Myrtaceae). Cette espèce occupe en réalité près de 80% (AD = 5) de la surface végétalisée de la parcelle.

Aucun taxon ne possède un recouvrement compris entre 25 et 50% de surface.

Entre 5 et 25% de recouvrement (AD = 3), toutes strates confondues, nous retrouvons uniquement 2 espèces également exotiques. Il s'agit du Cryptoméria (*Cryptomerie japonica* (L. f.) D. Don) de la famille des Cupressacées et du Raisin marron (*Rubus alceifolius* Poir.), de la famille des Rosacées.

Pour des recouvrements < à 5% mais une abondance > à 10 individus (AD = 2), les espèces exotiques avec 20 taxons dominent légèrement (56%) les espèces indigènes avec 15 taxons (42%).

Pour des recouvrements < à 5% et une abondance < à 10 individus (AD = 1), les espèces indigènes sont à peine plus nombreux que les espèces exotiques (31 indigènes pour 29 exotiques et 1 cryptogène).

La <u>végétation</u> de la parcelle est ainsi largement dominée par les espèces exotiques. La prédominance d'une <u>formation arborée d'Eucalytus rouge</u> (*E. robusta*) marque ainsi visuellement le site. Cette strate arborée d'une moyenne de 15 m de haut, avec un maximum à 20 m, est composée de 80% d'Eucalyptus et de 20% de Cryptoméria. Au sein de cette strate arborée, quelques rares individus indigènes sont visibles tel le Fanjan mâle (*Alsophila celsa* R.M. Tryon) et d'encore plus rares Bois de banane (ou Bois de papaye), *Polyscias repanda* (DC.) Baker.



Formation à Eucalyptus rouge sur la parcelle (plantation). (Photo : C. Fontaine – CBN-CPIE Mascarin).

La <u>strate arbustive</u> entre 10 et 1,50 m de haut présente une configuration similaire à la strate arborée avec 70% d'Eucalyptus et 20% de Cryptomeria. Les espèces indigènes sont un peu plus recouvrantes au sein de cette strate avec 10% de recouvrement avec essentiellement le fanjan mâle (*Alsophila borbonica* (Desv.) R.M. Tryon) et également le bois de banane (*Polyscias repanda*).

La <u>strate herbacée</u> est globalement peu recouvrante à l'échelle de la parcelle (environ 10%) car quasiment absente sous les formations à Eucalyptus et Cryptoméria. Elle se concentre essentiellement au niveau et aux alentours immédiats des anciens bâtiments.

### 4. Conclusions & préconisations de gestion

#### 4.1 Conclusions

La parcelle AI 914 siège du futur collège Gaston Crochet possède ainsi une faible valeur patrimoniale sur le plan floristique. Le site est composé de formations végétales secondaires très largement dominées par des espèces exotiques. La plantation d'Eucalyptus rouge, une espèce exotique, domine le paysage du site.

Le seul élément floristique à forte valeur patrimoniale du site est la présence d'une douzaine d'individus d'osmonde royale (*Osmunda regalis*). Cette espèce indigène est d'une très grande rareté à l'échelle de l'île et est considérée comme En danger d'extinction (EN). De plus, elle est présente au sein de la future liste des espèces protégées pour La Réunion.

### 4.2 Préconisations de gestion environnementale

Au regard de l'inventaire de terrain, il apparaît que le seul impact dû à la construction du futur collège est la destruction probable des individus d'osmonde royale sur le site. Il conviendrait avant le début des travaux de déplacer ces individus afin de les replanter dans un habitat favorable, idéalement sur le site ou dans un lieu relativement proche du site sur la commune de La Plaine des Palmistes. Cette action de replantation pourrait faire l'objet d'une action éducative et de sensibilisation à la préservation de la flore par des futurs collégiens.

La « mis en défens » des osmondes en les gardant sur site et en les intégrant au sein du plan d'aménagement du collège peut paraître comme une action de préservation idéale. Néanmoins la perturbation du milieu lors des travaux et par la suite au sein de l'environnement anthropisé du collège est un risque très probable pouvant mener à une mortalité des stations d'Osmonde.

### **BIBLIOGRAPHIE**

HIVERT J., FONTAINE C., DIJOUX L., PICOT F. & GIGORD L.D.B. 2016. – Expertise floristique de l'Espace Naturel Sensible de l'îlet Chicot (Cilaos – île de La Réunion). Rapport technique non publié, Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin, Conseil Départemental de La Réunion, 19 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE MASCARIN (BOULLET V. coord.) 2015a. Index de la flore vasculaire de la Réunion (Trachéophytes) : statuts, menaces et protections. Version 2015.3 (mise à jour du 15 novembre 2015). Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement de Mascarin, La Réunion - Saint-Leu.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE MASCARIN (PICOT F. coord. principal) 2015b. Mascarine Cadetiana III, pôle Flore et Habitats du SINP de La Réunion. Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement, La Réunion - Saint-Leu. Consulté en mars 2016. <a href="http://mascarine.cbnm.org/mascarine/">http://mascarine.cbnm.org/mascarine/</a>

UICN France, MNHN, FCBN & CBNM 2010. La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore Vasculaire de La Réunion.

http://www.uicn.fr/Liste-rouge-flore-Reunion.html

## ANNEXE 1 : Liste détaillée des 100 taxons recensés sur la parcelle AI 914

Tableau 1 : taxons indigènes et cryptogènes ; Tableau 2 : taxons exotiques

Source : Index commenté de la Flore Vasculaire (Trachéophytes) de La Réunion (Version 2017.1 / mise à jour du 19 janvier 2017)

<u>Tableau 1 : taxons indigènes et cryptogènes</u>

NOM BOTANIQUE	NOM VERNACULAIRE	FAMILLE	STATUT GENERAL REUNION	STAUT SIMPLIFIÉ	RARETE	ENDEMICITE	MENACE REUNION	INVASIBILITE	PROTECTION REGIONALE (AM 1987)	PROTECTION POTENTIELLE	STATUT LOCAL
Desmodium ramosissimum G. Don	Petit réglisse	Fabaceae	K	Crypt.	PC?	0	LC	3+	0	0	W
Stenotaphrum dimidiatum (L.) Brongn.	Herbe bourrique	Poaceae	KZ(Q)	Crypt.	AC?	0	LC	5	0	0	W
<i>Agarista salicifolia</i> (Comm. ex Lam.) G. Don	Bois de rempart	Ericaceae	ı	Ind.	С	0	LC	Х	0	0	W
Alsophila borbonica (Desv.) R.M. Tryon	Fanjan mâle	Cyatheaceae	I	Ind.	С	M2a	LC	Х	0	0	W
Alsophila celsa R.M. Tryon	Fanjan femelle	Cyatheaceae	ı	Ind.	С	M2a	LC	Χ	0	0	W
Alsophila glaucifolia R.M. Tryon	Fanjan femelle	Cyatheaceae	I	Ind.	AC	В	LC	Х	0	0	W
Amauropelta strigosa (Willd.) Holttum		Thelypteridaceae	I	Ind.	PC	В	LC	Х	0	0	W
Angraecum striatum Thouars		Orchidaceae	ı	Ind.	AR	В	NT	Х	0	0	W
Antirhea borbonica J.F. Gmel.	Bois d'osto	Rubiaceae	I	Ind.	С	W2b	LC	Χ	0	0	W
Aphloia theiformis (Vahl) Benn.	Change-écorce	Aphloiaceae	I	Ind.	AC?	0	LC	Χ	0	0	W
Benthamia spiralis (Thouars) A. Rich.		Orchidaceae	l	Ind.	AR	W2b	DD	Х	0	0	W
Blotiella pubescens (Willd. ex Kaulf.) R.M. Tryon	Fougère de laine	Dennstaedtiaceae	1	Ind.	С	W3c	LC	Х	0	0	w
Carex wahlenbergiana agg.		Cyperaceae	I	Ind.	PC?	M2a	LC	Χ	0	0	W
Ceradenia argyrata (Bory ex Willd.) Parris		Polypodiaceae	I	Ind.	С	W2b	LC	Χ	0	0	W
Chassalia corallioides (Cordem.) Verdc.	Bois de corail	Rubiaceae	l	Ind.	PC?	В	LC	Χ	0	0	W
Cyclosorus interruptus (Willd.) H. Itô		Thelypteridaceae	I	Ind.	RR	0	LC	Χ	0	0	W
Cynorkis squamosa (Poir.) Lindl.		Orchidaceae	J	Ind.	PC?	M2a	DD	Χ	0	0	W
Dicranopteris linearis (Burm. f.) Underw.		Gleicheniaceae	ı	Ind.	С	0	LC	Χ	0	0	W

Dombeya ficulnea Baill.	Mahot	Malvaceae	I	Ind.	AR?	В	LC	Χ	0	0	W
Dombeya reclinata Cordem.	Mahot rouge	Malvaceae	I	Ind.	PC	В	LC	Χ	0	0	W
Elaphoglossum acrostichoides (Hook. et Grev.) Schelpe		Dryopteridaceae	I	Ind.	AC	0	LC	X	0	0	W
Elaphoglossum lepervanchei (Bory ex Fée) T. Moore		Dryopteridaceae	I	Ind.	PC	W4	LC	Х	0	0	W
Elaphoglossum macropodium (Fée) T. Moore		Dryopteridaceae	ı	Ind.	С	0	LC	Х	0	0	W
Erica arborescens (Willd.) E.G.H. Oliv.	Branle filao	Ericaceae	1	Ind.	AR?	В	LC	Х	0	0	W
Erica reunionensis E.G.H. Oliv.	Branle vert	Ericaceae	1	Ind.	C?	В	LC	Χ	0	0	W
Ficus lateriflora Vahl	Figuier blanc	Moraceae	1	Ind.	AR?	M2a	LC	Х	0	0	W
Geniostoma borbonicum (Lam.) Spreng.	Bois de piment	Loganiaceae	1	Ind.	PC?	M2a	LC	Х	0	0	W
Grammitis obtusa Willd. ex Kaulf.		Polypodiaceae	I	Ind.	С	W2b	LC	Χ	0	0	W
Hemarthria altissima (Poir.) Stapf et C.E. Hubb.	Herbe bourrique	Poaceae	1?(Q)	Ind.	?	0	DD	Х	0	0	W
Histiopteris incisa (Thunb.) J. Sm.	Fougère bleue	Dennstaedtiaceae	1	Ind.	AC	0	LC	Х	0	0	W
Hubertia ambavilla Bory var. ambavilla	Ambaville	Asteraceae	- 1	Ind.	AC?	M2a	LC	Х	0	0	W
Hymenophyllum inaequale (Poir.) Desv.		Hymenophyllaceae	I	Ind.	С	0	LC	Х	0	0	W
Juncus effusus L.	Jonc	Juncaceae	I?	Ind.	С	0	LC	Х	0	0	W
Lycopodiella cernua (L.) Pic.Serm.	Fougère décorative	Lycopodiaceae	I	Ind.	AC	0	LC	Х	0	0	W
Machaerina iridifolia (Bory) T. Koyama	Paille sabre	Cyperaceae	- 1	Ind.	AC?	M2a?	LC	Х	0	0	W
Monimia rotundifolia Thouars	Mapou à grandes feuilles	Monimiaceae	I	Ind.	PC?	В	LC	Х	0	0	W
Ocotea obtusata (Nees) Kosterm.	Cannelle marron	Lauraceae	I	Ind.	AC	M2a	LC	Χ	0	0	W
Oleandra distenta Kunze	Fougère liane	Oleandraceae	I	Ind.	AC	0	LC	Х	0	0	W
Osmunda regalis L.	Osmonde	Osmundaceae	I	Ind.	Е	0	EN	Х	0	1	W
Pandanus montanus Bory	Pimpin	Pandanaceae	I	Ind.	PC?	В	LC	Х	0	0	W
Parablechnum marginatum (Kuhn) Gasper et Salino		Blechnaceae	I	Ind.	PC	W2b	LC	X	0	0	W

Phyllanthus phillyreifolius Poir.	Faux bois de demoiselle	Phyllanthaceae	I	Ind.	AC?	M2a	LC	Х	0	0	W
Polyscias repanda (DC.) Baker	Bois de banane	Araliaceae	1	Ind.	PC?	В	LC	Х	0	0	W
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn	Fougère aigle	Dennstaedtiaceae	ı	Ind.	С	0	LC	Χ	0	0	W
Ptisana fraxinea (Sm.) Murdock var. fraxinea	Fougère tortue	Marattiaceae	I	Ind.	AR?	0	LC	Х	0	0	W
Rumohra adiantiformis (G. Forst.) Ching		Dryopteridaceae	ı	Ind.	AC	0	LC	Χ	0	0	W
Sphaerostephanos unitus (L.) Holttum		Thelypteridaceae	1	Ind.	PC	0	LC	Χ	0	0	W
Sticherus flagellaris (Bory ex Willd.) Ching	<u> </u>	Gleicheniaceae	ı	Ind.	AC	W3c	LC	Χ	0	0	W

<u>Tableau 2 : Taxons exotiques</u>

NOM BOTANIQUE	NOM VERNACULAIRE	FAMILLE	STATUT GENERAL REUNION	STAUT SIMPLIFIÉ	RARETE	ENDEMICITE	MENACE REUNION	INVASIBILITE	PROTECTION REGIONALE (AM 1987)	PROTECTION POTENTIELLE	STATUT LOCAL
Acacia mearnsii De Wild.	Acacia	Fabaceae	Z(Q)	Exo.	С	0	NA	5	0	0	W
Ageratina riparia (Regel) R.M. King et H. Rob.	Orthochifon	Asteraceae	Z(Q)	Exo.	CC	0	NA	5	0	0	W
Ageratum conyzoides L.	Herbe à bouc	Asteraceae	Z	Exo.	CC	0	NA	3+	0	0	W
Ardisia crenata Sims	Bois de Noël	Primulaceae	Z(Q)	Exo.	AC?	0	NA	5	0	0	W
Bambusa multiplex (Lour.) Raeusch. ex Schult. et Schult. f.	Bambou de Chine	Poaceae	N(Q)	Exo.	?	0	NA	1	0	0	Р
Begonia cucullata Willd.		Begoniaceae	Z(Q)	Exo.	AC?	0	NA	4	0	0	W
Boehmeria penduliflora Wedd. ex D.G. Long	Bois chapelet	Urticaceae	Z	Exo.	СС	0	NA	5	0	0	W
Camellia sinensis (L.) Kuntze	Thé	Theaceae	NS(Q)	Exo.	R?	0	NA	3+	0	0	W
Casuarina equisetifolia L.	Filao pays	Casuarinaceae	ZQ	Exo.	AC?	0	NA	5	0	0	W

Cenchrus clandestinus (Hochst. ex Chiov.) Morrone	Kikuyu	Poaceae	Z	Exo.	?	0	NA	4	0	0	W
Cenchrus purpureus (Schumach.) Morrone		Poaceae	Z(Q)	Exo.	C?	0	NA	3	0	0	W
Chamaecrista nictitans (L.) Moench		Fabaceae	Z	Exo.	?	0	NA	0	0	0	W
Colocasia esculenta (L.) Schott	Songe	Araceae	NQ	Exo.	PC?	0	NA	4	0	0	W
Crocosmia x crocosmiiflora (Lemoine ex Anonymous) N.E. Br.	Montbrétia	Iridaceae	Z(Q)	Exo.	C?	0	NA	4	0	0	W
Cryptomeria japonica (L. f.) D. Don	Cryptoméria	Cupressaceae	Q(S)	Exo.	?	0	NA	2	0	0	Р
Cuphea hyssopifolia Kunth		Lythraceae	Q	Exo.	0	0	NA	2	0	0	P+N
Cuphea ignea A. DC.	Herbe cigarette	Lythraceae	Q(Z)	Exo.	R?	0	NA	4	0	0	W
Desmodium incanum (G. Mey.) DC.	Colle-colle	Fabaceae	Z	Exo.	C?	0	NA	3+	0	0	W
Desmodium intortum (Mill.) Urb.		Fabaceae	Z	Exo.	AR?	0	NA	4	0	0	W
Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.	Bibasse	Rosaceae	ZQ	Exo.	AC?	0	NA	4	0	0	W
Eucalyptus robusta Sm.	Eucalyptus rouge	Myrtaceae	Q	Exo.	0	0	NA	2P	0	0	P+N
Euphorbia hirta L.	Jean Robert	Euphorbiaceae	Z	Exo.	C?	0	NA	3	0	0	W
Hedychium coronarium J. Koenig	Longose blanc	Zingiberaceae	N(Q)	Exo.	RR?	0	NA	3+	0	0	W
Hedychium flavescens Carey ex Roscoe	Longose jaune vanille	Zingiberaceae	Z(Q)	Exo.	AC?	0	NA	3+	0	0	W
Hedychium gardnerianum Sheppard ex Ker Gawl.	Longose	Zingiberaceae	Z(Q)	Exo.	CC?	0	NA	5	0	0	W
Hibiscus mutabilis L.	Passerose	Malvaceae	Q(S)	Exo.	E?	0	NA	1	0	0	Р
Hypochaeris radicata L.	Chicorée-pays	Asteraceae	Z	Exo.	CC	0	NA	5	0	0	W
Ipomoea indica (Burm.) Merr.		Convolvulaceae	Z	Exo.	C?	0	NA	3	0	0	W
Ligustrum ovalifolium Hassk.		Oleaceae	Q(S)	Exo.	RR?	0	NA	4	0	0	P+N
Lonicera japonica Thunb.	Chèvrefeuille	Caprifoliaceae	Z(Q)	Exo.	PC?	0	NA	5	0	0	W
Melaleuca quinquenervia (Cav.) S.T. Blake	Niaouli	Myrtaceae	N?Q?	Exo.	RR?	0	NA	2	0	0	P+N
Molineria capitulata (Lour.) Herb.		Hypoxidaceae	Q(SR)	Exo.	RR?	0	NA	1	0	0	W
Monstera deliciosa Liebm.	Fruit délicieux	Araceae	Q	Exo.	0	0	NA	1	0	0	W
Paederia foetida L.	Liane coup de pet	Rubiaceae	Z	Exo.	AR?	0	NA	3+	0	0	W
Paspalum dilatatum Poir.	Herbe sirop	Poaceae	Z	Exo.	?	0	NA	3+	0	0	W
Paspalum urvillei Steud.	Herbe de Vasey	Poaceae	Z(Q)	Exo.	AR?	0	NA	4	0	0	W

Passiflora edulis Sims	Grenadille	Passifloraceae	Q(N)	Exo.	AR?	0	NA	4	0	0	W
Pavonia urens Cav.		Malvaceae	N(Q)	Exo.	AR?	0	NA	3+	0	0	W
Persicaria capitata (BuchHam. ex D. Don) H. Gross		Polygonaceae	Z(Q)	Exo.	С	0	NA	4	0	0	W
Persicaria chinensis (L.) H. Gross		Polygonaceae	Z	Exo.	PC?	0	NA	4	0	0	W
Prunella vulgaris L.	Herbe Catois	Lamiaceae	Z	Exo.	AC?	0	NA	4	0	0	W
Psidium cattleyanum Sabine f. cattleyanum	Goyavier	Myrtaceae	Z(Q)	Exo.	CC?	0	NA	5	0	0	W
Rhododendron sp.1	Azalée	Ericaceae	Q	Exo.	0	0	NA	1	0	0	Р
Rubus alceifolius Poir.	Raisin marron	Rosaceae	Z	Exo.	CC	0	NA	5	0	0	W
Rubus fraxinifolius Poir.		Rosaceae	N	Exo.	RR?	0	NA	3+	0	0	W
Solanum mauritianum Scop.	Bringellier marron	Solanaceae	Z	Exo.	CC	0	NA	5	0	0	W
Sphaeropteris cooperi (Hook. ex F. Muell.) R.M. Tryon	Fanjan	Cyatheaceae	ZQ(N)	Exo.	AC?	0	NA	5	0	0	W
Sporobolus africanus (Poir.) Robyns et Tournay		Poaceae	Z	Exo.	C?	0	NA	3+	0	0	W
Strobilanthes hamiltonianus (Steud.) Bosser et Heine	Califon	Acanthaceae	Z(Q)	Exo.	?	0	NA	5	0	0	W
Tibouchina urvilleana (DC.) Cogn.	Lisandra	Melastomataceae	Z(Q)	Exo.	AR?	0	NA	5	0	0	W
Verbena bonariensis L.	Verveine	Verbenaceae	Z	Exo.	CC	0	NA	3	0	0	W
Zantedeschia aethiopica (L.) Spreng.	Arum	Araceae	Z(Q)	Exo.	PC?	0	NA	4	0	0	W

### **LEGENDES**

**STATUT GÉNÉRAL RÉUNION**: I = indigène (= se dit d'une plante native, c'est-à-dire qui a son origine dans le territoire étudié sans aucune implication humaine); E = exotique (= se dit d'une plante originaire d'une région située en dehors du territoire étudié et dont la présence dans ce territoire implique volontairement ou involontairement l'homme); E? = supposé exotique; K = cryptogène (= se dit d'une plante dont il est impossible de statuer sur le caractère indigène ou exotique)

**STATUT SIMPLIFIÉ**: Ind. = Indigène ; Crypt. = Cryptogène ; Exo. = Exotique

RARETÉ RÉUNION: E = exceptionnel; E? = supposé exceptionnel; RR = très rare; RR? = supposé très rare; R? = supposé rare; AR = assez rare; AR? = supposé assez rare; PC = peu commun; PC? = supposé peu commun; AC = assez commun; AC? = supposé assez commun; C? = supposé commun; C? = supposé très commun; X = non applicable

**ENDEMICITE**: **B** = endémique strict Réunion ; **M2a** = endémique Réunion-Maurice ; **M3** = endémique Mascareignes ; **W2b** = endémique Madagascar et Mascareignes ; **W2d** = endémique Comores et Mascareignes ; **W3c** = endémique Madagascar, Seychelles et Mascareignes ; **0** = non endémique ; **?** = inconnu

MENACE REUNION : VU = taxon vulnérable ; NT = taxon quasi menacé ; LC = taxon de préoccupation mineure ; DD = taxon insuffisamment documenté ; NA = évaluation non applicable ; NE = taxon non évalué

**INVASIBILITE**: **5** = taxon exotique (ou cryptogène) très envahissant, dominant ou co-dominant dans les milieux naturels ou semi-naturels, ayant un impact direct fort sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes; **4** = taxon exotique (ou cryptogène) envahissant se propageant dans les milieux naturels ou semi-naturels avec une densité plus ou moins importante sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation; **3** = taxon exotique (ou cryptogène) envahissant se propageant uniquement dans les milieux régulièrement perturbés par les activités humaines; **2** = taxon exotique (ou cryptogène) potentiellement envahissant, pouvant régénérer localement (naturalisé) mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée; **1** = taxon exotique (ou cryptogène) non envahissant; **?** = taxon exotique (ou cryptogène) insuffisamment documenté, non encore coté; **X** = non applicable

PROTECTION RÉGIONALE: R1 = taxon protégé au titre de l'arrêté du 6 février 1987; 0 = taxon non protégé

**PROTECTION POTENTIELLE**: Présence du taxon au sein de la future liste des espèces protégées de La Réunion en cours d'officialisation. **1** = taxon présent sur la liste ; **0** = taxon absent de la liste.

**STATUT LOCAL**: **W** = spontané ; **P** = introduit (planté, semé) ponctuellement dans les espaces naturels et semi-naturels ; **C** = cultivé (culture courante à petite échelle) dans les jardins, les parcs et les espaces urbains ; **P+S** = planté et subspontané (= se dit quand le taxon se régénère spontanément sans augmenter son aire de répartition) ; **P+N** = planté et naturalisé (= se dit quand le taxon se régénère spontanément tout en augmentant son aire de répartition)